

PREFET DES CÔTES-D'ARMOR.

Direction départementale des territoires et de la mer

Délégation à la mer et au littoral

ARRÊTÉ

**portant nomination des membres du conseil du comité départemental
des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor**

LE PREFET DES CÔTES-D'ARMOR

- VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.912-89 à R.912-100 ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2014 modifié fixant la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 juin 2016 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ;
- VU l'avis ministériel du 29 juillet 2016 précisant les modalités des élections des comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 30 août 2016 relatif à la commission électorale et à l'établissement des listes électorales dans le cadre du renouvellement du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;
- VU l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 21 octobre 2016 relatif à la clôture de la procédure d'établissement des listes électorales et au dépôt des listes de candidats dans le cadre du renouvellement du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;
- VU l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 10 novembre 2016 relatif à la modification du collège des chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin catégorie « pêche maritime à pied », pour l'établissement des listes électorales pour le renouvellement du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

VU l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 13 décembre 2016 relatif à la clôture de la procédure d'établissement de la liste des candidats appelés à se présenter le 12 janvier 2017 aux élections professionnelles du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

VU le procès-verbal relatif au dépouillement du scrutin du 12 janvier 2017 organisé pour les élections du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ;

VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats du scrutin du 12 janvier 2017 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

ARRETE

Article 1er :

Sont nommés membres du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor les personnes suivantes :

1 – Membres élus :

A) Collège des équipages et salariés – 16 sièges

	Titulaires	Suppléants
1	COUDRAY Alain	MENGUY Caroline
2	FRELAUT-DUCHESNE Sylvie	LE GUEN Benoît
3	BREARD Jean-Pierre	DANIEL Anthony
4	THOMAS Jonathan	YAUDET Christophe
5	HEMEURY Yannick	PENVEN Dominique
6	LE HEGARAT Dominique	METAYER Steven
7	ANDRE Steve	LE GALL Vincent
8	COLLIN Cyril	DEROUIN Tanguy
9	BREARD Philippe	CAER Frédéric
10	LE LEVIER Jean-François	LE LEVIER Gaël
11	BLIN Mathieu	PIQUET Patrice
12	BOUREL David	HERVIOU Quentin Mario
13	DAUVILLIERS Michel	ROUSSEL Stéphane
14	VILLARS Mickaël	TRANCHANDON Bruno
15	GAILLARD Benjamin	MARTINEAU Christopher
16	LEFEBVRE Sébastien	PERON Jacques

B) Collège des chefs d'entreprises de pêche maritime et des élevages marins, 16 sièges, répartis en quatre catégories :

a) Catégorie des chefs d'entreprises embarqués – 12 sièges

	Titulaires	Suppléants
1	METAYER Grégory	HUON David
2	RODDE André	TOISOUL Philippe
3	BOCHER Gilles	LOZACH Stéphane
4	THOMAS Dominique	CHEVALIER Georges
5	BLANCHET Eddy	SOUILLARD Claude
6	LE PIERRES Frédéric	LE COQ David
7	CADREN Vincent	LE LEVIER Yoann
8	LE HEGARAT Jean-Michel	BOUZAN Nicolas
9	NEWTON Quentin	LE MERDY Glen
10	HERVIOU Jean-Michel	DEMOY Benjamin
11	THOMAS Yann	LEPRETRE Mickaël
12	LE BELLEC Dominique	LE FUR Sébastien

b) Catégorie des chefs d'entreprises non embarqués – 1 siège

	Titulaire	Suppléant
1	LE GUILLOUX Stéphane	HEBERT Jean-Daniel

c) Catégorie des élevages marins – 1 siège

	Titulaire	Suppléant
1	MENGUY Anne	LOKOEY Anne-Sophie

c) Catégorie des chefs d'entreprises de pêche maritime à pied – 2 sièges

	Titulaires	Suppléants
1	STEPHAN Arnaud	LE CALVEZ Jean
2	REBOURS Vincent	CHOLET Michel

2 – Membres nommés sur propositions des organisations professionnelles :

a) Au titre des organisations de producteurs - 4 sièges

	Titulaires	Suppléants
1	PELLERIN Richard	THOMAS David
2	PRIGENT Jean-Jacques	CADREN Michel
3	VENZAT Damien	ORVEILLON Thierry
4	EOUZAN JIMMY	LE ROUX Pierrick

b) Au titre des coopératives maritimes – 4 sièges

	Titulaires
1	LISCOËT Sébastien
2	COUDRAY Yann
3	CHAUVEAU Olivier
4	CLERE Dominique

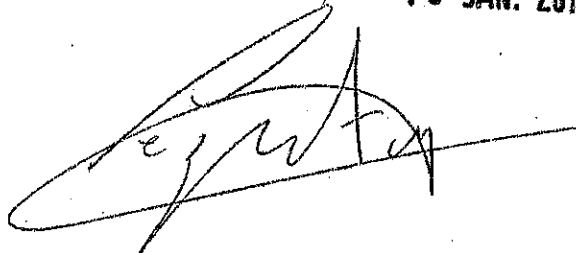
Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché au comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la mer. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **13 JAN. 2017**



YVES LE BRETON